Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 57 (1977)
Heft: 2

Rubrik: 59 assemblée générale 14 juin 1977

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

59e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 juin 1977

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 14 juin 1977 sa 59e Assemblée générale, sous la présidence de M. Georges-E. Reymond et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

A cette occasion, M. Georges-E. Reymond, Administrateur directeur général de la Compagnie de Produits Alimentaires Réunis (COPAR), Président de la Chambre de Commerce Suisse en France depuis le 17 juin 1970, a atteint le terme statutaire de ses fonctions.

Pour lui succéder, le Conseil d'administration a désigné en tant que Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, M. André Geiser, Administrateur directeur des Produits Sandoz S. A., membre du Conseil de direction du groupe Sandoz France, et Associé, Gérant ou Directeur de diverses sociétés qui lui sont rattachées

Cette Assemblée générale a également été marquée par la prise de congé officielle de la Chambre de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France du 29 avril 1967 au 30 juin 1977.

Les allocutions ci-après témoignent de l'hommage que l'Assemblée a rendu à ces personnalités.

Georges-Édouard Reymond
Président sortant
de la
Chambre de Commerce Suisse en France

Né le 11 août 1915 à Couvet (Neuchâtel) M. Georges-Édouard Reymond a fait ses études à Couvet et à Fleurier, puis à Saint-Gall. Il a obtenu la licence ès-sciences commerciales et économiques à l'Université de Neuchâtel en 1937. Il poursuivit ensuite ses études à la « London School of Economics », à la Faculté de Droit et de Sciences Économiques et à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Le titre de Docteur ès-sciences économiques lui a été décerné par l'Université de Neuchâtel.

Il est entré en 1939 au service de J.-R. Geigy SA à Bâle, puis a été nommé Délégué à Paris en 1945. Il a été élevé à la fonction de Directeur-Général de la Société Produits Geigy en 1946; il en a été le Président-Directeur Général dès 1953, puis il a occupé de 1969 à 1973 les fonctions de Président du Conseil de Surveillance du Groupement d'Intérêt Économique Ciba-Geigy France.

Administrateur de différentes sociétés, M. Georges-E. Reymond exerce actuellement les fonctions d'Administrateur-Directeur général de la Compagnie de Produits Alimentaires Réunis (COPAR).

Déjà Président de la Chambre de Commerce Suisse en France de 1958 à 1962, M. Georges-E. Reymond avait accepté, le 17 juin 1970, de reprendre cette charge qu'il a assumée jusqu'à ce jour.

André Geiser
Nouveau Président
de la
Chambre de Commerce Suisse en France

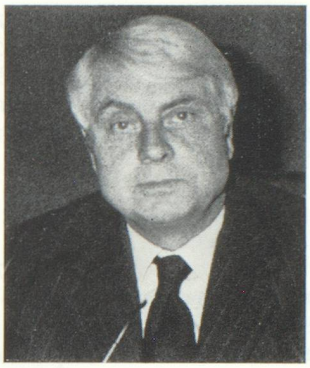

Né le 6 avril 1919 à la Chaux-de-Fonds, M. André Geiser a fait ses études dans cette même ville, puis à l'Université de Neuchâtel où il a obtenu la licence en droit en 1942 et le brevet d'avocat neuchâtelois en 1944.

Juriste au Département fédéral de l'économie publique, à Berne, de 1944 à 1945, il entre en 1946 dans le Groupe Sandoz France, où, après avoir occupé les fonctions de Directeur-adjoint (1956), Directeur (1962), il est nommé Administrateur-Directeur des Produits Sandoz SA et membre du Conseil de Direction du Groupe Sandoz France dès 1969.

Il est en outre Associé, Gérant ou Directeur de diverses sociétés rattachées au même Groupe.

Personnalité très connue de la colonie suisse en France, M. André Geiser a présidé de 1964 à 1977 l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1976

A considérer les espoirs et les craintes qu'elle avait suscitée par anticipation, l'année 1976 a été relativement satisfaisante. Presque tous les pays industrialisés occidentaux ont de nouveau enregistré, après la plus profonde récession depuis la deuxième guerre mondiale, un accroissement réel, bien que généralement modeste, de leur produit national brut en 1976.

Durant les premiers mois de l'année, l'activité économique a progressé sensiblement, en raison de la reconstitution des stocks fortement réduits, du remplacement de certains biens durables, tels l'automobile, dont les consommateurs avaient différé l'achat, et des mesures de relance prises par certaines autorités. Au second semestre, par contre, la conjoncture s'est affaiblie sensiblement et les entreprises sont restées très prudentes dans leurs investissements. Dans ces conditions, l'emploi des appareils de production ne s'est guère intensifié. Au contraire, le nombre des chômeurs a eu tendance à augmenter dans presque tous les pays industrialisés, en raison, notamment, de la réduction des marges bénéficiaires qui a obligé les entreprises à tenter de restreindre leurs coûts par une amélioration de la productivité.

L'affaiblissement de la hausse des prix est demeuré dans la plupart des pays industrialisés en deçà des espoirs, surtout par suite du renchérissement des importations consécutif aux dépréciations monétaires, à la hausse de prix des matières premières, et en partie aussi en raison des effets inflationnistes des programmes de relance et des augmentations de salaires.

Par ailleurs, l'écart entre les taux d'inflation s'est accru dans les pays industrialisés, et particulièrement dans les Etats membres des Communautés européennes, ce qui pourrait remettre en cause les succès remportés dans l'intégration économique.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

Alors que la reprise de l'activité économique amorcée au second semestre de 1975 et poursuivie au premier trimestre 1976 s'était amortie trop tôt pour entraîner une amélioration sensible de la situation de l'emploi, l'économie française s'est trouvée principalement confrontée l'an dernier à des tensions inflationnistes et à un déficit de la balance courante.

Cette dégradation a certes été accentuée par les effets défavorables de la sécheresse sur les échanges dans le domaine agricole et alimentaire et par les importations de pétrole. Mais, avant même l'apparition de ces causes, un déséquilibre extérieur était réapparu. Des pressions s'étaient exercées sur le franc, entraînant sa sortie du serpent monétaire européen puis la baisse du taux de change.

Dans ces circonstances, le gouvernement a arrêté en septembre un programme privilégiant les objectifs de freinage de l'inflation et de réduction du déficit extérieur, conditions indispensables à la réalisation d'une croissance soutenue et durable de l'activité.

Le commerce extérieur français en 1976 a enregistré un déficit de près de 20 450 millions de francs, alors que le déficit de la balance des paiements atteignait 27,5 milliards de francs.

Le glissement des prix à la consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 1976 s'était, pour sa part, établi à 9,9 %.

ÉCONOMIE SUISSE

La diminution du produit national brut réel, qui avait été la plus forte de l'après-guerre durant l'année précédente, a pris fin en 1976. La relance des exportations a jugulé la récession en cours depuis l'automne 1974.

Les restructurations qu'exige le passage d'une longue période d'expansion à une phase d'activité plus calme mais plus saine, n'ont pas été sans mal. Certaines branches, et à l'intérieur d'entre elles de nombreuses entreprises, en ont été notablement affectées et les marges bénéficiaires ont souvent subi une pression sensible.

Pendant l'année dernière, la Suisse a occupé sur le plan international une position de pointe en matière de lutte contre l'inflation. Le taux d'accroissement annuel de l'indice des prix à la consommation est passé de 3,4 % fin 1975 à 1,3 % en décembre 1976.

L'écart entre les pays à monnaie forte avec un renchérissement relativement faible et les pays à déficits chroniques avec un taux d'inflation élevé a conduit à des tensions sur les

marchés des changes auxquelles le franc suisse n'a évidemment pas échappé. Aussi, depuis 1971, le taux de réévaluation du franc pondéré en fonction des exportations s'est établi aux environs de 60 %. En tenant compte des taux d'inflation plus élevés enregistrés à l'étranger, la réévaluation réelle du franc a été de quelque 30 %. Cette situation met en évidence les problèmes que la situation monétaire actuelle pose à l'industrie suisse dans ses débouchés étrangers.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN 1976

Après le recul massif de l'année précédente, les échanges de marchandises entre la Suisse et l'étranger se sont sensiblement développés au cours de l'année écoulée. Si, à l'entrée, la valeur n'est de loin pas parvenue au résultat de 1974, elle a atteint par contre un niveau record à la sortie. Il faut cependant relever que la reprise des importations ne s'est vraiment manifestée que vers le milieu de l'année, mais que les exportations ont connu, dès le début de l'an dernier, des taux de croissance élevés. Ainsi, pour la première fois depuis 1953, la balance commerciale a de nouveau bouclé avec un solde actif.

En comparaison de l'année précédente, les importations ont augmenté de 2 603,4 millions ou de 7,6 % (1975 : — 20,2 %), pour s'élever à 36 871,2 millions de francs, alors que les exportations s'accroissaient de 3 615,1 millions ou de 10,8 % (— 5,4 %), pour se monter à 37 044,8 millions. Par ailleurs, selon l'indice des valeurs moyennes, les prix ont baissé de 5,2 % à l'entrée et de 0,5 % à la sortie, de sorte que la progression réelle s'est fixée respectivement à 13,6 et à 11,6 %. La balance commerciale présente ainsi un actif de 173,6 millions de francs, face à un déficit de 878,1 millions un an auparavant, et le taux de couverture des importations par les exportations s'est amplifié et est passé de 97,6 à 100,5 %.

Le solde actif de la balance commerciale et le surplus traditionnel de la balance des services, qui s'est encore accru, ont entraîné un solde positif record de la balance des revenus qui devrait s'établir aux environs de 8,6 milliards de francs suisses.

LES ÉCHANGES ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE EN 1976

La dépréciation du franc français par rapport au franc suisse s'étant établie à près de 19 % entre le début et la fin de l'année, on aurait pu penser que les exportations françaises vers la Suisse s'accroîtraient alors que les exportations suisses en France seraient freinées.

Or, c'est un mouvement dans le sens opposé qui s'est produit, puisque les importations suisses d'origine française ont représenté 4 891 millions de francs suisses, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 1975, alors que les importations françaises en provenance de Suisse s'établissaient à 3 366 millions de francs suisses, en progression de 13,5 %.

La balance commerciale entre les deux pays se traduit donc par un solde actif en faveur de la France de 1 525 millions de francs suisses, contre 1 789 millions en 1975.

Malgré cette diminution de l'excédent commercial français sur la Suisse, notre pays, en 1976, a été le partenaire avec lequel la France a enregistré le solde positif le plus élevé de sa balance commerciale.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France a conservé l'an dernier son rang de second fournisseur du marché suisse, avec 13,3 % du total des importations, derrière la R.F.A. (28,4 %), l'Italie (9,7 %), les Etats-Unis (6,8 %), la Grande-Bretagne (6,7 %), l'Autriche (4 %) et les Pays-Bas (3,7 %).

Elle a également maintenu sa place de deuxième client de la Suisse, avec 9 % des exportations totales suisses toujours derrière la R.F.A. (15,6 %), et devant l'Italie (7,4 %), les États-Unis (6,8 %), la Grande-Bretagne (5,9 %), l'Autriche (5,3 %) et la Suède (2,8 %).

La part de la France à l'importation a diminué globalement de 0,6 % par rapport à 1975, alors qu'à l'exportation elle progressait de 0,1 %.

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La Suisse en 1976 s'est classée au septième rang des clients de la France derrière la R.F.A., l'Italie, l'Union belgo-luxembourgeoise, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les États-Unis.

Elle a représenté son huitième fournisseur derrière la R.F.A., l'Union belgo-luxembourgeoise, l'Italie, les États-Unis, l'Arabie Séoudite, les Pays-Bas et le Royaume Uni.

PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1976, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1975 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non électriques	817,6	+ 18,7 %
Produits chimiques organiques	524,9	+ 0,1 %
Métaux précieux, bijouterie	240,4	+ 2,2 %
Machines et appareils électriques	223,2	+ 22,2 %
Horlogerie	174,3	+ 8,9 %
Instruments et appareils	166,5	+ 7,6 %
Couleurs et encres	138,2	+ 42,6 %
Textiles divers	138,0	+ 32,4 %
Librairie et arts graphiques	102,2	— 8,5 %
Fer et acier	99,4	+ 34,8 %

PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1976, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1975 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Combustibles	775,1	+ 29,4 %
Véhicules routiers	427,0	+ 18,1 %
Textiles	362,6	— 3,7 %
Produits chimiques organiques	299,7	+ 14,2 %
Fer et acier	265,7	— 4,7 %
Machines et appareils non électriques	252,6	— 2,1 %
Boissons	190,1	+ 8,7 %
Céréales	170,1	— 43,7 %
Métaux précieux, bijouterie	155,6	— 41,2 %
Sucres	144,0	+ 111,1 %

●

Hypothèse d'école au début de cette décennie, la croissance ralentie est devenue une réalité durable, qui amène à s'interroger sur la capacité du système à répondre aux nouvelles données. La quasi-totalité des peuples industrialisés voit s'aggraver le chômage, phénomène qui se prolonge au-delà de ce que l'on imaginait il y a encore peu de temps, car les gains de productivité suffisent à assurer l'expansion ralentie, sans recourir à l'embauche.

Enfin, le danger du protectionnisme est réapparu en 1976 avec le retour aux déficits et la montée de l'endettement. L'an dernier, plusieurs pays industriels ont successivement ou simultanément tenu le rôle d'accusateur ou d'accusé sur la scène du commerce mondial. Il faut donc souhaiter que chacun sera conscient des grands risques que ferait courir aux économies occidentales un retour au protectionnisme.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Après concertation avec les diverses instances concernées — Département politique fédéral, Division du commerce du département fédéral de l'économie publique, Office Suisse d'Expansion Commerciale —, une nouvelle répartition des tâches a été établie dans les pays de résidence d'une Chambre de commerce suisse à l'étranger.

Cette nouvelle division du travail, qui renforce le rôle des Chambres de commerce sur les plans industriel et commercial, est déjà, en ce qui concerne notre Compagnie, en grande

partie opérationnelle. Elle a engendré un nombre encore accru de demandes de renseignements, écrites ou orales, et de visiteurs. De même, les dossiers de demandes de représentants ou de représentations adressés à notre service commercial ont sensiblement progressé.

Cette répartition des tâches s'accompagnera d'une révision de la tarification des prestations et services offerts par la Compagnie qui prévoira naturellement un traitement privilégié pour les adhérents.

Sur un autre plan, il faut relever l'excellent accueil réservé à la nouvelle édition de notre Annuaire franco-suisse, dont la présentation et le contenu semblent avoir recueilli l'agrément général.

En ce qui concerne les manifestations organisées par la Compagnie l'an dernier, le niveau élevé de la participation, aussi bien quantitativement que qualitativement, indique que la politique suivie en la matière doit être poursuivie.

MANIFESTATIONS

22 janvier Réunion annuelle d'information de la Section de Lyon. Monsieur André Dufour, Président de la Section, présenta un exposé traitant de la Suisse dans le domaine culturel.

17 mars Visite de l'Entreprise de presse n° 1 à Chassieu.

15 avril Dîner-conférence à Marseille au cours duquel Monsieur le Ministre Gérard Bauer, Président de la Fédération Horlogère Suisse, traita de « L'industrie horlogère d'aujourd'hui et de demain ».

22 avril Assemblée générale de notre Section Rhône-Alpes et Centre, suivie d'un dîner-conférence dont l'hôte d'honneur, Monsieur Pierre Arnold, Vice-président de la Fédération des Coopératives Migros, présenta un exposé intitulé « La soif de demain ».

15 juin Assemblée générale de notre Section de Marseille et du Sud-Est, suivie d'un dîner-conférence dont l'hôte d'honneur, Monsieur Germain Desbœuf, Vice-président national du Conseil de l'Europe, traita de « l'Européen, un homme nouveau ».

17 juin 58e Assemblée générale de la Compagnie, au Centre international de Paris, suivie d'un déjeuner-conférence au cours duquel M. Georges-André Chevallaz, Conseiller fédéral, Chef du Département des Finances et des Douanes, présenta un exposé sur « Économie, monnaie et finances helvétiques ».

23 juin Visite du Laboratoire de traitement photographique Intercolor à Vienne et du site archéologique de Saint-Romain-en-Gal.

26 octobre Visite des installations de la Société Yumbo à Genas.

15 novembre Dîner-conférence à Marseille, dont l'hôte d'honneur, Monsieur Yves Rousset-Rouard, Président de l'Association française des producteurs de films, traita de « Le cinéma, production et distribution ».

16 novembre Déjeuner-conférence à l'hôtel Intercontinental à Paris, au cours duquel Monsieur Fritz Leutwiler, Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, traita de « Stabilité monétaire : sagesse ou folie ».

3 décembre Déjeuner-conférence à Lyon, au cours duquel Monsieur Robert Briod, Directeur de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie à Lausanne, présenta un exposé sur « Industrialisation et récession ».

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Au cours de l'exercice 1976, le Conseil d'administration de notre Compagnie s'est réuni deux fois à Paris et une fois à Zürich. A l'issue du Conseil tenu en Suisse, la direction générale des Chemins de Fer Fédéraux nous a aimablement conviés à visiter, dans la région zürichoise, deux de ses plus récentes installations et, en outre, les travaux en cours de construction de la très importante gare souterraine de Kloten.

Le Bureau a siégé 10 fois.

A l'issue de cette Assemblée générale, deux de nos collègues voient arriver à expiration le mandat que vous leur avez confié à trois reprises depuis neuf ans.

Ce sont MM. Bertrand Maus et Walter Rotach. Nous leur exprimons tous nos remerciements pour leur collaboration.

A M. Walter Rotach, nous voudrions dire toute notre amicale gratitude pour l'esprit dont il a témoigné au cours de son mandat et, notamment, au sein du Bureau auquel il a appartenu pendant plusieurs années. Nous avons toujours trouvé en lui l'homme de bon conseil et constamment disposé à rendre le service que nous pouvions solliciter.

Plusieurs de nos collègues, dont le mandat arrive à expiration aujourd'hui, ont accepté de se représenter à vos suffrages. Il s'agit de :

MM. Théo Ballmer
Paul Beuchat
André Clemmer
André Dufour
François Emery
Pierre-Yve Gentil
Pierre Gschwind
Jakob Kaegi
Jean-François Lindt
Rodolphe de Planta
Christian de Pourtalès
Alfred Sulzer
Robert Vernay
Bertrand Vernes

Le Conseil soumet également à votre approbation la réélection de trois de nos anciens collègues :

MM. Jean-Otto Frey
Charles Gueissaz
Michel de Reynier

que nous serions heureux de retrouver parmi nous.

Il vous propose également d'élire au Conseil d'administration de notre Compagnie deux nouveaux membres : M. Thomas-Vincent Coate, Président du directoire de la Société anonyme Ciba-Geigy, qui nous apportera sa large expérience aux plans national et international, et M. Arnold Semadeni, Président de la direction de Wild Heerbrugg AG, qui, en remplacement de M. Tobias Forster, représentera au Conseil le commerce et l'industrie de Suisse orientale.

Au cours de l'exercice passé, notre Compagnie a poursuivi son action, cherchant à résoudre les tâches qui lui étaient confiées. Organisme privé aux ressources nécessairement limitées, elle s'est efforcée néanmoins de rester au contact des réalités et de répondre aux préoccupations de ses membres.

Les responsables de nos sections de Lyon et Marseille n'ont pas ménagé leurs temps pour faire connaître aux milieux économiques de leur région respective les possibilités d'intensification des échanges entre notre pays et la France. Dans une économie en pleine évolution notre antenne marseillaise étudie les moyens d'accroître son audience et d'augmenter ainsi le courant commercial traditionnel qui a toujours existé entre la Suisse et la cité phocéenne.

A beaucoup de nos administrateurs, à tous les membres de notre Bureau, aux permanents des secrétariats de Paris, de Lyon et de Marseille, nous voulons exprimer nos très vifs remerciements pour l'effort constant qu'ils ont fourni, pour l'imagination dont ils ont fait souvent preuve malgré les difficultés inhérentes à l'environnement interne et externe, et également pour la confiance qu'ils n'ont cessé d'avoir à l'égard de notre Compagnie.

Les contacts que nous avons eus au cours de l'exercice récent avec notre Ambassade, se sont déroulés, comme par le passé, dans l'esprit le plus constructif et le plus amical. Il m'est donc agréable d'exprimer à Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, à ses principaux collaborateurs, et particulièrement à M. le Conseiller d'Ambassade Luciano Mordasini, nos très vifs et sincères remerciements pour l'attention qu'ils ont portée à nos problèmes et l'intérêt avec lequel ils ont suivi nos actions. Il nous a été donné d'apprécier les qualités et la compétence de M. le Conseiller d'Ambassade Mordasini qui a assisté, avec une grande assiduité, aux réunions du Bureau de notre Conseil, au cours desquelles il a toujours apporté une utile contribution.

Rapport de Monsieur Pierre-Maurice Mathey, Trésorier

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1976 dont le Bilan fait ressortir une perte nette de F 12 498 contre un déficit de F 41 153 l'année précédente.

Cette perte nette de F 12 498 s'entend après une reprise de provision de F 6 335 et d'un solde positif de profits et pertes divers de F 3 669 pour laisser finalement apparaître un résultat d'exploitation proprement dit déficitaire de F 22 501. En 1975, ce même résultat se traduisait par une perte de F 56 209.

On peut, d'emblée, tirer la conclusion de ces chiffres en disant qu'à un degré moindre qu'en 1975 le résultat 1976 traduit toujours une même tendance.

D'un côté, une masse de dépenses courantes quasi incompressibles mais en augmentation régulière du coût de la vie, de l'autre, un accroissement insuffisant des recettes dont, en outre, une partie est difficile à prévoir d'avance.

Une analyse des principaux postes illustrera peut-être encore mieux cette situation.

Nous avons notamment aux recettes :

— *les cotisations*, dont le barême avait fait l'objet d'un rajustement modulé, ont rapporté F 660 405 contre F 666 051 en 1975. Cette légère diminution reflète malheureusement un mouvement de démissions tant en nombre qu'en valeur et qui trouve difficilement sa pleine compensation dans de nouvelles adhésions;

— par contre, *les publications habituelles* (Revue, Bulletin Hebdomadaire) ont marqué un progrès extrêmement satisfaisant puisqu'elles apparaissent en recettes pour F 307 905 contre F 225 429. L'essentiel de ce redressement est imputable au succès obtenu par la publicité recueillie pour les quatre numéros de la Revue qui retrouve son niveau de 1974 après une chute de plus de 30 p. 100 entre temps;

— en outre, l'exercice inclut pratiquement le résultat de *l'Annuaire* 1976 du moment qu'il est tenu compte des volumes non encore vendus. On peut dire que l'opération prise dans l'ensemble de ses éléments se solde par un boni d'environ F 10 000. Si ce chiffre peut paraître modeste au regard de l'effort accompli, il faut se souvenir que le tirage utile à la diffusion s'établit autour de 1 200 exemplaires;

— *les recettes juridiques et commerciales* ont enregistré un pourcentage d'accroissement substantiel puisqu'elles passent de F 80 729 à F 101 364;

— enfin, il y a lieu de noter qu'à la suite de divers contacts, l'OSEC nous a accordé en fin d'année une *contribution spéciale* destinée à rémunérer notre concours à la diffusion de l'image de la Suisse dans diverses manifestations.

C'est là un exemple intéressant des prestations entrant parfaitement dans le cadre des services que peut rendre la Chambre et se présentant comme une recette nouvelle.

Du côté des dépenses :

On retrouve pour l'essentiel la masse de tous les frais habituels de fonctionnement (salaires, loyers, fournitures, frais divers) dont l'accroissement quasi général ne reflète pourtant que l'incidence des coûts puisqu'il n'y a pas eu réellement de dépenses nouvelles. Or, ce seul phénomène suffit pour créer un déséquilibre d'exploitation malgré certains résultats encourageants du côté des recettes ainsi qu'on vient de le voir.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de préciser que les frais et charges de personnel ont maintenant pratiquement rattrapé les cotisations. Comme ces deux postes représentent respectivement près de la moitié des recettes et de la moitié des dépenses, on peut facilement

imaginer leur impact sur les résultats et conclure à la nécessité pour l'avenir de trouver des recettes compensatrices si le rythme de l'accroissement des salaires continue à dépasser celui des cotisations.

Les comptes de la Section Rhône-Alpes et Centre se soldent par un léger boni de F 1 351 alors que la Section de Marseille accuse un déficit de F 2 603. Ces résultats sont englobés dans ceux indiqués plus haut.

En raison de la perte de F 12 498, les Capitaux propres et réserves reviennent de F 172 366 à F 159 968 ainsi que vos Commissaires aux Comptes vous le confirmeront tout à l'heure en commentant les postes du Bilan.

Pour ce qui est de l'exercice 1977, il paraît difficile à l'heure actuelle — toutes choses demeurant égales — de prévoir un véritable retour à l'équilibre si les causes qui ont marqué les résultats d'exploitations de ces deux dernières années devaient encore se faire par trop sentir. Disons seulement qu'on peut espérer le renouvellement d'un accord avec l'OSEC et une certaine majoration de la contribution fédérale dans le cadre des concours apportés aux Chambres de Commerce Suisses à l'étranger.

En guise de conclusion, on pourrait être tenté de dire que les perspectives incertaines de l'exercice 1977 et la modicité de nos réserves incitent à ne pas s'écarter de la voie d'une gestion prudente plutôt traditionnelle. Et pourtant d'aucuns pourraient regretter qu'une telle situation limite ainsi fortement les initiatives nouvelles à un moment où la conjoncture voudrait peut-être que la Chambre puisse se manifester davantage et entreprendre. Or, pour entrevoir une telle perspective, nous insistons sur le fait qu'il s'agit moins de vouloir augmenter le niveau des diverses recettes déjà existantes que de rechercher et d'imaginer la création de ressources nouvelles.

C'est là l'objectif que nous devons tous avoir à l'esprit si nous voulons que l'activité de la Chambre puisse se développer au-delà de celle que nous lui connaissons.

Compte de résultats de l'exercice 1976

CHARGES	F	PRODUITS	F	F
Stocks au début de l'exercice	25 165,22	Stocks a la fin de l'exercice	84 972,58	
Dépenses diverses	9 040,89	*moins :* Provision pour dépréciation	12 653,10	72 319,48
Frais des publications	313 432,78	Produits des publications		431 012,93
Frais des manifestations	35 481,88	Produits des manifestations		33 065,00
Frais de personnel	658 548,89	Cotisations France et Suisse		660 405,17
Impôts et taxes	75 771,02	Cotisations exceptionnelles		68 250,00
Travaux, fournitures et services extérieurs	203 381,59	Recettes juridiques et commerciales		101 363,59
Transports et déplacements	14 182,22	Recettes diverses		46 049,63
Frais divers de gestion	110 015,51	Produits financiers		14 186,40
Frais financiers	5 301,69	Produits sur exercices antérieurs		961,70
Dotations aux comptes d'amortissements	12 810,88	Produits exceptionnels		23 470,87
Pertes exceptionnelles	450,00	*Excédent des dépenses sur les recettes*		12 497,80
	1 463 582,57			1 463 582,57

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Résultats de l'exercice 1976 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 31 mai 1977.

Société fiduciaire française d'expertise comptable
B. Le Roy **J.-C. Boucq**
Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris

Bilan au 31 décembre 1976

ACTIF	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets		PASSIF		
	F	F	F	F		F	F
Immobilisations					**Capitaux propres et réserves**		
Mobilier et matériel de bureau	50 942,30	33 665,86	17 276,44		Fonds propres au 31 décembre 1975	172 366,09	
Agencements, installations	44 869,15	18 091,76	26 777,39		Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1976	12 497,80	159 868,29
Immobilisations en cours	7 000,00		7 000,00		**Dettes à court terme**		
	102 811,45	51 757,62		51 053,83	Fournisseurs	79 564,68	
Autres valeurs immobilisées					État : impôts et taxes	21 959,41	
Prêts à plus d'un an	65 201,58		65 201,58		Autres créanciers	103 416,95	
Titres de participation	83 500,00		83 500,00		Comptes de régularisation — Passif	90 641,44	
	148 701,58	—		148 701,58	Banques	270 190,50	565 772,98
Valeurs d'exploitation							725 641,27
Stocks papier d'impression	84 972,58	12 653,10		72 319,48			
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles							
Fournisseurs	308,66		308,66				
Clients	68 419,46		68 419,46				
État : impôts et taxes	441,75		441,75				
Autres débiteurs	38 972,02		38 972,02				
Comptes de régularisation — Actif	21 261,28		21 261,28				
Titres de placement et bons	180 679,71		180 679,71				
Banques	83 562,89		83 562,89				
Chèques postaux	53 905,54		53 905,54				
Caisse	6 015,07		6 015,07				
	453 566,38	—		453 566,38			
				725 641,27			

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1976 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 31 mai 1977.

Société fiduciaire française d'expertise comptable
B. Le Roy **J.-C. Boucq**
Experts comptables D.P.L.E. inscrits au Tableau de l'Ordre à Paris

Allocution de M. Georges-E. Reymond,

devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le mardi 14 Juin 1977

Nous souhaiterions, à chaque assemblée générale, pouvoir constater, jetant un regard sur l'exercice précédent, que les problèmes évoqués au cours de la dernière assemblée ont reçu une solution, tout au moins partielle. Nous devons cependant réaliser que, malgré quelques progrès, les difficultés restent quasi entières et qu'aux anciennes sont venues parfois s'adjoindre de nouvelles.

L'économie mondiale continue à connaître, dans certains domaines, à un degré moindre, certes, des turbulences qui ne semblent pas devoir s'estomper prochainement. L'inflation, toujours forte dans beaucoup de pays, le chômage — quelque cinq millions de chômeurs en Europe Occidentale — le prix élevé des matières premières — à celui du pétrole sont venus s'ajouter ceux, en forte hausse depuis un an, du café et du cacao — les conflits sociaux, qui pourraient encore prendre de l'ampleur, orchestrés ou soutenus souvent par des meneurs dont l'irresponsabilité n'a parfois d'égal que la méconnaissance des phénomènes économiques; tout cela fait partie des vraies préoccupations journalières de nos responsables politiques et économiques.

Les pays en voie de développement, conscients et soucieux, à juste titre, de leurs intérêts et aspirations légitimes, sont amenés quelquefois à prendre des positions les engageant dans des voies qui ne sont pas nécessairement celles de leur intérêt bien compris.

Dans ce monde où l'on se bat toujours quelque part, la politique garde ses droits et ceux qui détiennent certaines hégémonies veulent les garder, sinon les développer. Ce ne sont donc pas là les prémices d'un monde où la stabilité devrait régner aux plans politique, économique, social, et c'est dans un tel climat que peuvent se développer plus facilement les idéologies dangereuses, susceptibles de mener le monde aux pires convulsions.

Quant à l'Europe, ceux qui sont chargés de la construire ne semblent plus avoir le feu sacré, car ils doivent sans cesse accepter de discuter au cours de véritables marathons, mettant à nu, trop souvent, leurs dissensions et les difficultés à les surmonter. Et pourtant, il faut que cette Europe devienne et qu'elle s'affirme comme troisième force à laquelle elle peut prétendre, mais en préservant l'originalité des nations qui la composent.

C'est bien sûr aussi vers **La France,** deuxième partenaire économique, que se tourne l'attention des Suisses. Depuis près de vingt ans, ils ont constamment suivi l'évolution de ce pays voisin et ami, à tous les plans, mais notamment industriel et économique. Ils ne pouvaient que s'en réjouir, voyant dans cette nouvelle prise de conscience et les réalisations pratiques qui en découlèrent, un élément réconfortant d'équilibre en Europe Occidentale. Depuis le début de la récession et la mise du pays à l'heure électorale, il y a un an déjà, c'est avec quelques préoccupations qu'ils assistent à la montée de difficultés nouvelles d'ordre politique et social, et qui ne sont pas sans influence dans le domaine économique. Une aggravation des processus en cours ne pourrait avoir que de très fâcheuses conséquences pour l'avenir du pays. Les milieux économiques helvétiques suivent donc avec une sympathique attention les efforts du gouvernement actuel et manifestent une grande considération pour la compétence, la détermination et la ténacité du Premier Ministre. Nous sommes certains que les Français, dans leur majorité, réalisent aussi que seules une politique cohérente et une grande rigueur peuvent aider le pays à maîtriser les difficultés auxquelles il est actuellement confronté.

En Suisse, la situation s'étant légèrement améliorée dans certains secteurs, les perspectives sont moins sombres. Il reste néanmoins des domaines dans lesquels l'activité demeure réduite et les prévisions donc réservées. La rentabilité insuffisante de plusieurs industries limite les possibilités immédiates d'investissements et pourrait compromettre ainsi pour un temps leur compétitivité.

Si notre économie connaît actuellement un taux d'inflation et de chômage relativement modeste, son ciel vient d'être quelque peu assombri par les difficultés d'un important institut

bancaire. Les répercussions de celles-ci sont inévitables et jettent, tout au moins momentanément, un certain discrédit sur la réputation, non seulement de la banque concernée, mais sur tout le système bancaire suisse.

Ce dernier, nous en sommes certains, reste parfaitement sain et digne, comme par le passé, de la confiance de chacun.

Il va sans dire qu'une telle affaire va entraîner la révision des moyens de surveillance indispensable et nous nous demandons, parmi ceux-ci, si la composition et le fonctionnement des conseils d'administration des entreprises importantes ne devront pas être revus. Organe de décision, mais aussi de contrôle, le conseil d'administration doit pouvoir décider et contrôler efficacement et, de ce fait, imposer aux membres qui le composent une responsabilité plus étendue. Il paraît en effet difficile, voire impossible, d'exiger d'hommes, pour la plupart compétents certes, mais détenant quelques dizaines de mandats dans des conseils d'administration de grandes sociétés, de suivre et de contrôler valablement les affaires. Il serait souhaitable que les responsables s'imposent, d'eux-mêmes, une certaine limitation du nombre de sièges d'administrateurs pour éviter, les contraintes extérieures aidant, que l'État ne soit amené, par voie parlementaire ou par initiative populaire, à introduire une réglementation limitative, comme cela est du reste le cas dans certains pays étrangers.

Au niveau des relations économiques entre **la France et la Suisse,** l'excellence des rapports entre nos deux pays ne peut néanmoins éviter que, de temps à autre, certaines difficultés puissent surgir, qui influent momentanément sur les échanges.

Nous nous félicitons donc des contacts qui ont été pris aux niveaux diplomatique et gouvernemental entre nos deux pays et qui ont permis déjà de faire avancer les questions restées en suspens.

Notre Compagnie se réjouit, quant à elle, d'avoir été la première à approcher l'actuel Premier Ministre, alors ministre du commerce extérieur, et pu ainsi lui exposer un certain nombre de problèmes dont la solution lui paraissait indispensable.

La Chambre de Commerce Suisse en France doit poursuivre son action. Pour qu'elle puisse le faire, il faut qu'elle soit encore davantage soutenue par l'économie en général, et notamment par les grandes entreprises. Nous savons certes que ces dernières n'ont pas besoin d'elle; un organisme comme le nôtre reste cependant utile, car il est à même, grâce aux contacts entretenus régulièrement par certains des membres de son Conseil et de son Bureau, aux niveaux professionnel et administratif, de recueillir souvent les informations nécessaires. En outre, notre Compagnie contribue valablement à la défense de l'image de la Suisse.

C'est la raison pour laquelle nous adressons un nouvel appel à toutes les entreprises, grandes, moyennes ou petites, d'accepter de poursuivre l'aide qu'elles nous apportent. A celles qui ont peut-être cessé d'être des nôtres, à celles qui n'ont pas encore adhéré, nous demandons d'examiner positivement la requête que nous formulons, une fois de plus, aujourd'hui. Il y a là pour elles une possibilité de prouver, d'une manière tangible, la solidarité que l'on devrait manifester à l'égard d'un organisme comme le nôtre. Nous souhaitons être largement entendus, convaincus que nous sommes que notre action, malgré les moyens limités à notre disposition, reste nécessaire à l'ensemble de l'économie helvétique.

En remettant aujourd'hui la Présidence assumée au cours de quatre mandats, de 1958 à 1962, et ensuite de 1970 à ce jour, il m'est un devoir et un plaisir d'adresser à tous ceux qui m'ont aidé, soutenu et conseillé, mes remerciements très vifs et mes sentiments de gratitude. Sans eux, ma tâche n'eut pas été concevable.

Je ne peux m'empêcher, à la fin de la mission qui m'a été confiée, de tenter de dresser un rapide bilan.

C'est avec quelques modestes idées, une certaine dose de bonne volonté et beaucoup d'espoir que l'on aborde nécessairement son premier mandat, croyant alors, avec quelque légèreté, que les choses s'accompliront facilement. On sous-estime l'inertie de celles-ci, des structures, et quelquefois des hommes, et l'on se doit de constater, au fur et à mesure que le temps s'envole, que les réalisations restent modestes et souvent peu ou mal perçues de l'extérieur. Les idées que nous pouvions avoir les uns et les autres, les initiatives qu'il nous paraissait souhaitable d'étudier et de réaliser, se heurtaient parfois au manque de motivation de ceux auxquels elles pouvaient légitimement s'adresser et, bien entendu, aux moyens financiers limités qui en réduisaient le nombre.

Mais cette fonction captivante, exercée pendant onze années, laisse en moi l'inoubliable souvenir de tous ces contacts, toujours stimulants et si souvent amicaux, dans le cadre du Conseil d'Administration, et celui notamment du Bureau et du Secrétariat Général où le

dialogue s'instaurait rapidement et se poursuivait toujours dans un climat de totale et réciproque confiance.

Il est bon qu'un nouveau Président puisse assumer dorénavant la charge de notre Compagnie. C'est à M. André Geiser, Administrateur-Directeur de la Société Produits Sandoz S.A., qu'échoient cette charge et également cet honneur. Excellent juriste, parfaitement versé en matière économique et financière, M. Geiser abordant les problèmes d'un œil neuf, veillera à ce que notre Compagnie ne survive pas simplement, mais qu'elle puisse se développer encore. Il a déjà prouvé, à maintes reprises, combien les problèmes de la Chambre de Commerce Suisse en France retenaient son attention. C'est pour cela que nous savons qu'elle a son avenir assuré, malgré les difficultés internes et externes.

Je tiens à lui adresser, une fois encore et au nom de tous, nos remerciements très sincères d'avoir accepté cette succession, et je lui exprime tous les vœux que nous formons très chaleureusement pour la pleine réussite de la mission qui, pour lui, débute aujourd'hui. Il sait qu'il peut, dans l'accomplissement de celle-ci, compter sur le plus total appui de chacun.

Notre Assemblée Générale de ce jour est non seulement marquée par l'arrivée d'un nouveau Président, mais par un autre événement d'importance, puisque nous avons ici, à nos côtés, officiellement pour la dernière fois, Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France depuis dix ans, et qui quittera son poste à la fin de ce mois.

La mission que Monsieur Pierre Dupont a accomplie dans ce pays depuis 1967 avec compétence, efficacité, courtoisie et serviabilité, a sans aucun doute marqué les relations entre nos deux pays. Attentif à tout ce qui pouvait les concerner, soucieux d'être informé et de se renseigner, sachant susciter constamment le dialogue et l'échange de vues, il s'est, dès le début, attiré la considération et l'estime de tous les milieux suisses et français. La Rue de Grenelle était un des centres de rencontre du monde politique, économique et culturel. Par le raffinement et la qualité de leurs réceptions, notre Ambassadeur et Madame Pierre Dupont ont su donner un éclat tout particulier à la représentation diplomatique de notre pays. La colonie suisse, consciente des impératifs auxquels doit se soumettre aussi un ambassadeur, est unanime à regretter très sincèrement leur départ.

Quant à la Chambre de Commerce Suisse en France, je puis vous dire, Monsieur l'Ambassadeur, que, sous votre égide, elle a trouvé les choses bien faciles et qu'elle tient à vous exprimer aujourd'hui toute sa gratitude pour l'intérêt que vous n'avez cessé de lui porter. Comprenant nos problèmes et réalisant les difficultés devant lesquelles nous nous trouvions souvent, vous nous avez aidés et nous vous en savons sincèrement gré.

Personnellement, je veux vous dire toute ma reconnaissance pour la constante et amicale sollicitude que vous m'avez témoignée.

En abordant cette nouvelle phase de votre existence, c'est avec le sentiment du devoir bien accompli que vous pouvez accepter le terme de la mission que vous avez si bien assumée à Paris. Vos intérêts dans la vie sont si nombreux que vous allez être très occupé, entouré des nombreux amis que vous avez à Paris et en Suisse.

Ce sont donc nos vœux très chaleureux qui vous accompagnent, vous-même et Madame Pierre Dupont, dans cette nouvelle tranche de vie qui, nous le souhaitons, sera longue et vous permettra, côte à côte, de vous consacrer à ces activités auxquelles vous tenez tant.

Allocution de M. André Geiser,

devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le mardi 14 Juin 1977

Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous dire combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites en m'appelant à la présidence de votre Compagnie. Je mesure l'ampleur et les difficultés de la tâche à accomplir. J'aurais hésité davantage encore à l'assumer si je n'avais pas été assuré de l'appui amical des membres du Bureau et du Conseil d'administration, dont l'expérience et la compétence me seront non seulement précieuses mais indispensables. Faut-il dire également le prix que j'attache au dévouement et à l'efficacité de l'ensemble du personnel de la Chambre animé avec intelligence et dynamisme par Monsieur Bernard Jaton.

Je m'efforcerai, dans la mesure de nos moyens, de poursuivre le travail d'équipe instauré par le Président Reymond et de répondre ainsi à la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Suivant un heureux usage, inspiré peut-être par la tradition de l'Académie française, il m'appartiendrait aujourd'hui de faire l'éloge de mon prédécesseur, Monsieur Georges-E. Reymond, Président sortant de notre Compagnie. Cette comparaison audacieuse est à la fois heureusement et malheureusement boîteuse :

— heureusement, car au contraire de ce qui se passe à l'Académie, mon prédécesseur est là, bel et bien vivant, plus actif et dynamique que jamais;

— malheureusement, pour vous surtout, car, sur le plan de la forme et du style, mes propos ne sauraient, hélas, approcher que de fort loin et en moins plaisants, les exercices du quai Conti.

Sur le plan de l'amitié et de l'estime, par contre, ils ne pourraient être plus vrais et plus sincères, même si j'étais maladroit à exprimer cette vérité et cette sincérité.

Mais il se trouve que cet éloge, c'est à Monsieur Jean-Louis Gilliéron, ancien Président, membre d'honneur de notre Compagnie, qu'il appartiendra de le faire. Et c'est bien naturel, car le Président Reymond étant lui-même membre d'honneur, c'est à l'un de ses pairs qu'il convient de parler de lui. Noblesse oblige!

Mon propos n'est pas d'esquisser aujourd'hui, devant vous, un programme d'action de la Compagnie pour les prochaines années. Ce programme qui, en tout état de cause, reprendra les grandes lignes tracées par mes prédécesseurs, sera arrêté, comme il convient, avec les membres du Bureau d'abord, avec ceux du Conseil d'administration ensuite.

Tout au plus, pourrons-nous tenter de dresser ensemble la toile de fond sur laquelle se profile notre action, au niveau des échanges franco-suisses, et des écueils qu'ils comportent.

Échanges franco-suisses

Par définition, l'action de notre Compagnie est axée sur les relations commerciales franco-suisses et tend à favoriser leur développement. Le rapport de votre Conseil d'administration souligne que l'évolution des échanges, en 1976, a été dans l'ensemble satisfaisant et, en dépit de la forte appréciation du franc suisse par rapport au franc français, plus favorable aux exportations suisses qu'aux exportations françaises.

Ce résultat dont il y a lieu de se féliciter, et qui témoigne, s'il en était besoin, de l'excellence des rapports entre nos deux pays, ce résultat dis-je, doit s'analyser avec circonspection.

Le maintien, voire le développement, des positions suisses en France, s'il illustre la compétitivité des produits suisses au niveau de la qualité et des prix, est dû pour partie à des gains de productivité, mais pour l'essentiel à une sévère contraction des marges bénéficiaires.

En terme d'avenir — cette situation n'étant pas propre à la France seulement — c'est donc la capacité d'investissement de l'industrie suisse dans la recherche et dans le développement qui est menacée. Or, l'on sait que pour elle, qui ne dispose pratiquement pas de ressources naturelles, il n'y a pas de salut en dehors d'une innovation constante et d'une technologie de pointe.

Certes, le très faible taux d'inflation enregistré en Suisse en 1976 et la réduction des droits de douane dont ont bénéficié les exportations suisses vers les pays de la C.E.E. — droits qui seront complètement abrogés à partir du 1er juillet prochain, en application du contrat d'association avec cette zone économique — ont quelque peu compensé les écarts de change. N'oublions pas cependant que le premier de ces facteurs est fragile — un état de quasi déflation ne saurait se prolonger sans poser des problèmes à terme au niveau de la reprise des affaires sur le marché intérieur suisse — et que le second n'est pas répétitif.

Le tableau que je viens d'esquisser serait incomplet si, après avoir évoqué très sommairement les difficultés de l'industrie suisse d'exportation, je ne faisais pas mention de celles que rencontrent de nombreuses filiales, agences ou représentations de sociétés suisses en France. Ces dernières ont vu, elles aussi, leurs marges brutes baisser fortement en raison de la réglementation des prix (blocage des marges en valeur absolue d'abord, blocage total à partir du 15 septembre et pour un trimestre ensuite) qui leur a interdit de répercuter immédiatement, et dans son intégralité l'incidence du cours du franc suisse sur le prix des produits importés.

Pour certaines de ces filiales ou agents exclusifs — relevant de divers domaines d'activité — cette situation, déjà préoccupante en soi, a été aggravée par l'attitude des Administrations fiscale et douanière françaises qui, contestant les prix à l'importation de produits livrés par les maisons-mères à leurs filiales ou agents exclusifs, ont conclu à des redressements assujettis à l'impôt sur les sociétés et à des pénalités douanières. Il n'est pas rare, enfin, de voir remises en question par l'Administration fiscale ou la Direction des prix, les redevances contractuelles de licences (brevets, marques de fabrique, assistance technique, etc), dûment approuvées antérieurement par l'autorité compétente.

Ces interventions administratives, dont l'effet est toujours rétroactif, grèvent les entreprises concernées de lourdes charges financières et engendrent un climat d'insécurité incompatible avec la conduite normale des affaires.

Il s'ensuit :

— pour les filiales intéressées : l'absence de cash flow, et partant, la réduction de leur potentiel de développement en France;

— pour les maisons-mères : un effet dissuasif au niveau du financement de nouveaux investissements directs en France, alors que, paradoxalement, un organisme comme la DATAR multiplie ses efforts pour attirer de tels investissements.

Je me permettrai enfin de vous dire quelques mots des difficultés rencontrées par une industrie que je connais bien, je veux parler de l'industrie pharmaceutique. Il s'agit, j'en conviens, d'un cas particulier lié, pour partie, au statut propre à la Pharmacie française qui, pour la fixation des prix, relève d'un régime restrictif discriminatoire.

Pour les filiales pharmaceutiques de sociétés suisses en France, déjà particulièrement visées par les pratiques que je viens d'évoquer — assorties d'un blocage persistant des prix assimilable à une entrave non tarifaire au commerce — la situation a été jugée suffisamment préoccupante pour que le Conseiller fédéral Brugger se rende à Paris au début de l'année, et entame avec le Gouvernement français des négociations à ce sujet. Un groupe de travail franco-suisse a été constitué, qui s'est réuni en février et en mai. Il est de bon augure qu'un dialogue se soit instauré sur ce type de problèmes fondamentaux et, encore qu'il soit prématuré de préjuger des résultats de ces discussions, on ne peut que se féliciter de la rapidité et de l'ouverture d'esprit avec lesquelles les autorités françaises ont réagi.

Je voudrais ici rendre hommage — pour les en remercier — à Monsieur l'Ambassadeur Pierre Dupont et à Monsieur le Conseiller Luciano Mordasini, pour le rôle actif qu'ils ont joué dans l'amorce et la conduite de ces importantes négociations, dont il y a lieu d'escompter qu'elles contribueront à débloquer la situation.

Je me suis un peu étendu, et je m'en excuse, sur quelques obstacles auxquels se heurtent, dans le cadre des relations traditionnelles, par ailleurs excellentes, entre les deux pays, certaines sociétés suisses en France— obstacles dont à ma connaissance les sociétés françaises installées en Suisse n'ont pas à souffrir —. Ce faisant, mon propos est simplement de signaler à nos membres et à ceux qui pourraient le devenir, que notre Compagnie suit avec vigilance le fonctionnement des échanges franco-suisses à tous les niveaux, et qu'elle est prête à les assister si, à leur tour, ils viennent à connaître l'une ou l'autre des difficultés que je viens de citer.

Il est deux thèmes plus généraux, non rattachés aux seules relations franco-suisses, que j'aimerais encore aborder avec vous aujourd'hui :

— celui des sociétés multinationales,

— celui de l'image de la Suisse.

Sociétés multinationales

Les attaques menées depuis quelques années contre les sociétés multinationales ont conduit certaines instances internationales à se saisir du problème. L'O.C.D.E. a élaboré, pour sa part, un code de bonne conduite, et l'O.N.U. prépare actuellement un document d'une nature approchante.

Encore que la plupart des sociétés multinationales aient appliqué, en quelque sorte avant la lettre, les recommandations du code de bonne conduite de l'O.C.D.E., on peut remarquer que ce genre de travaux, souvent politisés, présente entre autres le défaut :

— de procéder à une généralisation du problème, qui conduit à une définition de principes généraux mal adaptés à l'extrême diversité de types de sociétés multinationales (diversités qui tiennent à l'origine, l'histoire, la taille, la nature de l'activité et aux structures);

— de sous-estimer ou méconnaître l'apport positif des multinationales, au niveau des pays en voie de développement en particulier.

La Suisse est directement intéressée à ce problème, en raison du fait que de nombreuses sociétés de taille souvent modeste, dont l'implantation géographique n'obéit pas à des considérations d'opportunité stratégique, mais à des données aussi simples que la domiciliation de leur fondateur, sont devenues — nolens, volens — « multinationales », en raison de l'étroitesse du marché national, et partant, de la nécessité vitale pour elles de se tourner vers le commerce extérieur.

Sur cette question complexe et délicate, il faut savoir raison garder. Elle doit trouver, en fin de compte, des solutions compatibles avec la réalité économique et qui n'engendrent pas de régimes discriminatoires entre sociétés nationales et sociétés transnationales.

Un tel domaine relève, faut-il le préciser, de nos préoccupations, et nous en suivons le développement avec attention. Vous vous souviendrez d'ailleurs que, dans le cadre de nos déjeuners-conférences traditionnels, Monsieur Liotard-Vogt, Président du Conseil d'administration de Nestlé-Alimentana S.A., nous a entretenus du sujet sous le titre : « Il n'y a pas de sociétés multinationales ».

Image de la Suisse

On a pu s'étonner du succès considérable rencontré en France par le pamphlet sur la Suisse d'un certain député genevois qui, aveuglé par la passion idéologique, a fini par donner de son pays une image trop grossièrement et trop caricaturalement déformée pour être crédible. Cette dernière évidence constatée, il convient de s'interroger sur les raisons de ce succès.

L'une d'entre elles est certainement l'énorme publicité faite à ce modeste ouvrage par les principaux medias d'information (radio, TV, certaine presse). Le phénomène est révélateur du degré de sympathie idéologique que l'auteur a trouvé auprès des servants de ces moyens d'information. Leurs inévitables protestations d'objectivité et de devoir d'information sont contredites par le silence total dont ces mêmes servants ont entouré la sortie de la réfutation mesurée, documentée et objective, apportée à l'ouvrage du professeur genevois, par le journaliste Victor Lasserre, sous le titre « Une Suisse insoupçonnée ».

Ce fait illustre à quel point l'information est un phénomène capital de notre temps. Le monde de l'industrie et du commerce doit affirmer ses convictions et défendre, en l'ajustant dans la mesure nécessaire, le système économique qui a assuré la prospérité sans précédent du monde occidental et a porté son développement social à un niveau inégalé. Il doit affirmer aussi sa conviction que la crise morale, économique, monétaire, que traverse actuellement le monde occidental, et qu'il n'est pas question de nier, peut être surmontée, sans remise en cause de notre système de société. Chacun d'entre nous doit réagir au mythe du changement pour le changement, notion illusoire déconnectée de la réalité, et qui ne peut conduire qu'au plus cruel désenchantement.

Nos responsabilités se situent non pas tant au niveau de la défense d'intérêts directs et de profits qui doivent être préservés en tout état de cause, qu'à celui de la défense d'un certain type de société qui assure à la fois la sécurité, le développement économique et la liberté.

Si, pour la première fois que je m'adresse à vous, j'ai tenu à faire allusion à des problèmes qui échappent à nos préoccupations quotidiennes, c'est pour vous dire qu'à mes yeux la Chambre de Commerce Suisse en France, étant bien entendu réservées ses activités traditionnelles d'assistance et d'information à ses membres, se doit d'engager une réflexion sur quelques thèmes essentiels et de rendre publiques ses prises de position.

Je voudrais, pour conclure, joindre ma voix à celle de notre Président, pour remercier Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, pour la bienveillante compréhension, la courtoisie avec laquelle il nous a toujours reçus et nous a aidés à résoudre les problèmes qui pouvaient se poser à nous. Je souhaite que par la suite nous puissions encore, avec lui, reprendre ces débats d'idées dans lesquels il excelle et, toujours bien informé, il sait faire preuve d'un optimisme réconfortant et encourageant. Qu'il veuille transmettre aussi notre respectueux souvenir à Madame Pierre Dupont, dont l'accueil souriant à la Résidence comptera parmi nos meilleurs souvenirs.

Allocution de M. l'Ambassadeur Pierre Dupont

devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, le mardi 14 Juin 1977

Monsieur le Président,

J'ai été très sensible aux aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard et je vous en remercie du fond du cœur. Vous savez avec quel intérêt j'ai toujours suivi l'activité de votre Chambre, combien j'ai apprécié le climat de confiance qui s'est établi entre l'Ambassade et votre Compagnie. Nous avons pu ainsi en collaboration nous vouer à la belle tâche de la défense des intérêts suisses. J'aurais donc regretté de ne pouvoir, une fois encore, avant mon départ, participer à votre assemblée générale, et revoir tant d'amis.

Arrivé au terme de ma mission à Paris, je quitterai donc la France dans une quinzaine de jours après un séjour de plus de dix ans. Combien d'événements se sont succédés dans le domaine des relations bilatérales franco-suisses depuis mon arrivée ici en 1967!

Si mes souvenirs sont exacts, notre problème majeur, sur le plan économique, en ce début d'année-là, était le retard apporté au renouvellement de l'accord commercial de 1955, et cela en raison notamment des difficultés que créait l'application du règlement laitier de la CEE à certaines exportations suisses. Mais la situation devait évoluer rapidement. Déjà, le 1er janvier 1968, un nouvel accord, signé le 28 novembre 1967, entrait en vigueur et réglait les échanges réciproques des quelques marchandises encore maintenues sous le régime du contingentement. Il était suivi, cinq ans plus tard, le 1er janvier 1973, par l'accord de libre échange entre la Suisse et la CEE, accord qui règle aujourd'hui les importations et les exportations des produits industriels.

Par une curieuse coïncidence, le jour où je quitterai la France cesseront d'être appliqués, dans les relations bilatérales entre la Suisse et les pays de la CEE, les droits de douane frappant ces produits industriels. Que de chemin parcouru donc depuis 1967, et cela en dépit du déséquilibre, je dirai persistant, dans les relations économiques mondiales.

Aujourd'hui, quelque 150 textes, entre traités, accords, conventions, notes et échanges de lettres, forment le cadre juridique de nos relations bilatérales avec la France dans les domaines les plus divers, que ce soit en matière économique, financière, juridique, énergétique, sociale, des transports, des communications, du travail, de l'établissement, de l'environnement, de la pollution, de la coopération transfrontalière, et j'en passe.

Mais il est dans la logique des choses que les relations entre deux pays amis et voisins comme les nôtres, qui s'étendent, comme nous l'avons vu, à presque tous les domaines d'activité, soient particulièrement fécondes et étroites sur le plan économique. Leur développement harmonieux a poussé tout naturellement au cours des siècles à une interpénétration des deux économies. Ce phénomène est caractérisé aujourd'hui, d'une part, par l'existence de fortes communautés nationales implantées réciproquement dans les deux pays et, d'autre part, par la présence en Suisse d'entreprises françaises et, en France, de sociétés à capital suisse, sans oublier la progression rapide des échanges commerciaux proprement dits.

A ce propos, c'est avec satisfaction que je constate que leur volume global a passé de 3,8 milliards de francs suisses en 1967 à 8,3 milliards en 1976. Même si l'on tient compte de la perte de pouvoir d'achat du franc pendant cette dernière décade, cet accroissement est plus que réjouissant.

Après avoir progressé, dès 1965, de la 4e à la 3e place parmi les acheteurs de produits suisses, la France s'est maintenant solidement installée au 2e rang, aussi bien en ce qui concerne nos exportations que nos importations. C'est avec un solde favorable de sa balance commerciale de 1,5 milliard de francs suisses que s'est clôturée l'année 1976. Il faut relever, à ce propos, qu'aucun autre pays n'a présenté, l'année dernière, un solde actif de cette importance en faveur de la France.

A l'heure où les économies sont devenues de plus en plus dépendantes les unes des autres, par suite de l'accélération du progrès technique et de la création d'entités économiques englobant plusieurs pays, on peut dire, je pense, que nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la coopération franco-suisse, au sens le plus large. A part les rencontres qui se poursuivront régulièrement sur le plan bilatéral, entre le Chef du Département politique fédéral et son collègue français, des contacts au plus haut niveau ont également été établis dans le domaine économique. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de nos relations, un chef du Département fédéral de l'économie publique, M. le Conseiller fédéral Brugger, est venu en visite officielle à Paris, le 6 janvier dernier, à l'invitation de son homologue français, M. Rossi, Ministre du Commerce extérieur. Ce dernier, à son tour, se rendra à Berne, le 30 juin prochain. On ne peut que se réjouir du rythme que prennent ces rencontres qui, pour certaines, commencées dès 1969, ont rapidement pris leur vitesse de croisière. Elles témoignent des excellentes relations qui existent entre nos deux pays, permettent de favoriser la concertation franco-helvétique et visent à aplanir les problèmes, souvent difficiles, qui peuvent se présenter en stimulant les négociations en cours.

Mais, il faut se rendre compte que si, d'une manière, nos exportations vers le marché français ont connu, ces dernières années, des résultats encourageants et si bien des choses pourraient être encore améliorées, il y aura toujours des difficultés à surmonter, face à l'évolution de la conjoncture actuelle, si l'on veut non seulement maintenir les positions acquises, mais encore les améliorer. Ainsi, encore plus que par le passé, votre Compagnie, qui a prouvé de longue date son utilité, devra continuer à se consacrer à celle qui a toujours été une des tâches prioritaires de son action : soutenir l'économie suisse d'exportation et, en particulier, les petites et moyennes entreprises.

Aujourd'hui, en application des dispositions statutaires, notre ami, M. Reymond, quitte la présidence de la Chambre, après en avoir assumé pendant onze ans, avec la plus haute compétence, la responsabilité de sa bonne marche. Il n'a pas hésité à répondre à quatre reprises à votre appel pour mettre son expérience professionnelle et ses qualités humaines au service de notre Communauté, et cela sans ménager son temps ni sa peine. Nous lui en savons tous profondément gré. Aux remerciements qui lui ont été adressés, je voudrais ajouter ceux que je forme, au nom des autorités fédérales, et au mien propre. J'y joins le témoignage de ma très vive reconnaissance pour son œuvre infatigable.

Le flambeau revient maintenant à une personnalité marquante de notre Communauté, dont je n'ai guère besoin de souligner tous les mérites. Ils sont bien connus de tous. Vous avez fait un choix particulièrement heureux en désignant comme votre nouveau Président M. André Geiser. Il saura, comme son prédécesseur, conduire d'une main ferme votre Compagnie et cela pour le grand bien des échanges franco-suisses. Je le félicite de sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle mission. Qu'il soit assuré qu'en ce qui concerne cette Ambassade il pourra toujours compter sur sa collaboration. Tout comme par le passé, elle sera toujours à ses côtés, prête à appuyer l'action si utile et nécessaire de votre Chambre. Le soutien à notre industrie d'exportation est également, vous le savez, le souci de nos représentations diplomatiques à l'étranger. Hélas, j'ai parfois l'impression que notre rôle est insuffisamment connu et pas toujours bien compris. Sans une collaboration avec vous, Messieurs de l'industrie, nous ne pouvons pas remplir complètement cette part importante de nos tâches, ainsi que nous le souhaitons. Or, j'estime que, face aux difficultés de l'heure telles que vous les connaissez, alors qu'à chaque instant se posent à nous des problèmes sérieux, dans le monde tel qu'il est, il est toujours plus indispensable d'utiliser au maximum toutes les possibilités qui s'offrent, pour réaliser l'objectif auquel nous vouons toute notre attention : appuyer et faciliter les efforts de notre industrie d'exportation, dont, je le souligne, la capacité d'adaptation aux situations nouvelles s'est toujours manifestée concrètement; en un mot, assurer la prospérité de la Suisse.

Pour succéder à M. Pierre Dupont, le Conseil fédéral a désigné M. François de Ziegler, Ambassadeur, Directeur des Organisations internationales au Département politique fédéral. Nous présenterons le nouvel Ambassadeur de Suisse en France dans notre prochain numéro.